#### Séance extraordinaire du conseil municipal du 29 mars 2021

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 29 mars 2021 à 20 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absent : monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### 2021-03B-01

## <u>Habitations Petite Rivière - engagements et autorisation de signature - entente de subvention avec le MAMH</u>

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 2 décembre 2019, une résolution d'intention en faveur de la réalisation du projet de 36 logements sociaux de l'organisme Les Habitations Petite Rivière;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 20 janvier 2020, le règlement 265-2019 décrétant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au *Programme AccèsLogis Québec*;

ATTENDU que le conseil a adopté, en septembre 2020, la résolution 2020-09-08 visant à mettre à la disposition de l'organisme Les Habitations Petite Rivière le lot 4 525 091 dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec, et ce, à titre de contribution du milieu ;

ATTENDU que, dans le cadre de cette même résolution, le conseil municipal s'est engagé à accorder à l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* une aide financière, sous la forme d'un crédit de la taxe foncière générale, jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur annuelle, et ce, pour une période de 35 ans, conformément au règlement 265-2019;

ATTENDU qu'après étude du projet, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec consent à octroyer, à la Ville de Lavaltrie, une subvention pour la réalisation du projet de 36 logements sociaux de l'organisme Les Habitations Petite Rivière;

#### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par monsieur Robert Pellerin Que la Ville s'engage à utiliser cette subvention exclusivement à titre de contribution du milieu dans le cadre de la réalisation du projet de 36 logements sociaux des *Habitations Petite Rivière*;

Que cette subvention s'ajoute au montant déjà prévu à titre de contribution du milieu, dans le cadre du programme *Programme AccèsLogis Québec*;

Que le maire, monsieur Christian Goulet, et la greffière, madame Marie-Josée Charron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente relative à cette subvention.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2021-03B-02

## <u>Mandat - Services professionnels - conception d'ingénierie pour l'aménagement de la Place publique</u>

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie nécessite des services professionnels pour la conception d'ingénierie pour l'aménagement de la Place publique .

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une offre de service de INDUKTION Groupe Conseil;

ATTENDU que cette offre de service est conforme aux besoins de la Ville et à l'échéancier des travaux projetés ;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal ratifie l'octroi de contrat pour la conception d'ingénierie, pour l'aménagement de la Place publique, à *Induktion Groupe Conseil*, au coût de 66 800,48 \$, taxes incluses, selon les conditions décrites à ladite offre de service :

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 284-2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2021-03B-03

# Mandat - Services professionnels - préparation des plans et devis en architecture de paysage et surveillance des travaux pour l'aménagement de la Place publique

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie nécessite des services professionnels pour la préparation de plans et devis en architecture de paysage, ainsi que pour la surveillance des travaux, pour l'aménagement de la Place publique ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une offre de service complète de *L'Atelier Urbain* ;

ATTENDU que cette offre de service est conforme aux besoins de la Ville et à l'échéancier des travaux projetés ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal ratifie l'octroi de contrat pour la préparation des plans et devis en architecture de paysage, ainsi que pour la surveillance des travaux, pour l'aménagement de la Place publique, à *L'Atelier Urbain* au coût de 47 542,16 \$, taxes incluses, selon les conditions décrites à ladite offre de service ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 284-2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### Période de questions

La séance ayant lieu sans la présence du public, il y a eu une intervention, et différentes questions écrites ont été reçues dans les délais prescrits.

#### 2021-03B-04

#### Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 37.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire	Marie-Josée Charron, greffière

## Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 30e jour du	mois de mars 2021.
Christian Goulet, maire	